RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement

Annexe 7

Grille d'indemnité forfaitaire "week-end" pour famille d'accueil avec hébergement (FAH)

Nom et prénom mineur-e placé-e	
Date de naissance	
Nom FAH	
Adresse FAH	
Banque et IBAN	
Mail	
Début du forfait	

Week-end 1 nuit	☐ **CHF 110**
Week-end 2 nuits	☐ **CHF 130**
Indemnité "intégration douce" (accueil sans nuitée) : (à hauteur de 2/3 du montant de l'indemnité forfaitaire par jour effectif de placement)	☐
Indemnité "accueil renforcé" : (CHF 30 par nuit)	☐
Période-s de vacance-s envisagée-s : Les jours de vacances sont indemnisés selon le barème forfaitaire par jour effectif de placement	☐ **Oui** ☐ **Non**

Signature IPE (SPMi) :

Signature CE (SASLP) :

Signature FAH :

Date :

Les relevés mensuels de présence sont à adresser au gestionnaire mentionné sur la convention au plus tard, à la fin du mois en cours